



PAR COURRIEL

Québec, le 26 juillet 2024

Madame Louise Millette
Porte-parole
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
louise.millette@transport.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel – Questions complémentaires – DQ8



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **30 juillet** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M. Nicolas Cyr
M. Sebastian Calleja

p. j

1. Veuillez identifier sur une carte :
 - a. Les pistes cyclables qui se trouvent sur l'itinéraire du transport de sable. Veuillez distinguer les pistes cyclables qui relèvent du MTMD, et celles qui relèvent de la municipalité ;
 - b. Les tronçons de route relevant du MTMD et de la municipalité, qui se trouvent sur l'itinéraire du transport de sable, que le MTMD estime qu'ils pourraient être problématiques pour les pistes cyclables (ex : virages, rétrécissement de route, etc.). Veuillez fournir une explication des endroits problématiques.
2. Quels sont les critères à évaluer pour déterminer la sécurité des pistes cyclables? Est-ce que la piste cyclable sur le trajet du transport de sable se qualifie de sécuritaire en fonction de ses critères ? Veuillez expliquer votre réponse. Quelles sont les mesures de sécurité que propose le MTMD pour ses pistes cyclables et celles municipales pendant la période de transport de sable (ex : des protections supplémentaires réfléchissantes, etc.) ?
3. La municipalité affirme que ses pistes cyclables sont le prolongement de celles du MTMD, et qu'elle se ralliera aux mesures de sécurité qui seront prises par le MTMD pour augmenter la sécurité de ses pistes cyclables durant la période de transport de sable (DT2, p. 35). De quelle manière le MTMD prévoit collaborer avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour la mise en place de mesures de sécurité sur les pistes cyclables ?
4. À la suite de votre offre d'analyse de la documentation sur le bruit sonore (DT2, p. 24), nous vous soumettons les documents DA2 (section 2.4, p. 28), DA5, DA5.1, DA5.2 et DA5.3, dans lesquels l'initiateur présente une étude sur le bruit sonore de la circulation des camions par rapport au niveau du bruit ambiant sur le chemin du Chenal-Du-Moine. Veuillez, pour le bénéfice de la commission, valider la méthode utilisée et les résultats. Veuillez considérer dans votre analyse la grille d'évaluation de l'impact sonore à la page 12 de la politique sur le bruit routier de 1998, ou tout autre document d'encadrement pertinent
5. Est-il exact qu'il n'existe aucun critère réglementaire ou autre relatif au bruit de la circulation routière ? Veuillez expliquer votre réponse.
6. Prévoyez-vous réduire la limite de vitesse sur l'itinéraire du transport de sable? Veuillez identifier les tronçons affectés et expliquer votre réponse.